

## Communiqué de presse Conseil communal

### **Comptes 2020 de la Ville du Locle** **Déficit mais une réalité moins dure que le budget**

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de Fr. 2'208'394.- l'exercice 2020 se termine avec un déficit de Fr. 3'178'426.84.-. Le budget prévoyait toutefois un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de 4.5 millions, alors que finalement le prélèvement a été effectué à hauteur de 2 millions de francs. La comparaison sans tenir compte de ces derniers prélèvements est ainsi la suivante : déficit budgétaire prévu de 6.7 millions et déficit atteint dans les comptes 2020 de 5.2 millions de francs. La réalité est donc moins dure que le budget !

Ce déficit marqué résulte surtout d'une baisse drastique des recettes fiscales des personnes morales où des adaptations de tranches d'impôt ont été effectuées en cours d'année en anticipation des effets de la pandémie Covid-19 sur le bénéficiaire. En corollaire, la progression de la dette est relativement marquée cette année, passant de 114.3 millions à 124 millions de francs. Cette progression de 9.7 millions est toutefois à moduler puisqu'un montant emprunté de 3 millions a ensuite été prêté à la commune des Brenets en anticipation de la fusion et afin d'avoir des conditions plus favorables.

Ce résultat déficitaire fait suite à une année 2019 qui avait déjà connu une baisse marquée de l'impôt perçu qui donnait à penser, à tort, qu'un plancher avait été atteint. Peut-être aurait-ce été le cas si le coronavirus n'avait pas totalement bouleversé l'environnement 2020 à tous les niveaux, y compris financier. Les impôts perçus des personnes physiques baissent de plus de 1 million de francs en raison de la réforme fiscale et se montent à 17.7 millions francs. Ce type d'impôt, hors réforme, procure un revenu stable. En revanche, l'impôt des personnes morales, connaît des variations importantes en affichant un plus bas de 4.8 millions en 2020, contre 6 millions en 2019 et 13.1 millions en 2018 ! L'impôt sur le revenu des frontaliers, sensible aussi à la conjoncture, mais avec plus de décalage, est en diminution de 0.3 million de francs pour un total de 7.3 millions de francs en 2020.

Le Conseil communal est inquiet de la baisse des recettes fiscales, d'autant plus si la situation perdure. Mais l'année 2020 est historique, avec le Covid-19, jamais l'économie et la société dans son ensemble n'avaient connu un choc aussi important dans l'histoire récente. L'incertitude actuelle est donc la capacité de résilience de la société actuelle, tant pour les citoyens que pour les entreprises. Il est difficile aujourd'hui d'avoir une appréciation, pour ce qui concerne les comptes futurs, de la capacité de reprise de l'économie une fois la crise passée ou encore des effets de précarisation sur la population locloise. Les coûts de la pandémie sont évalués à 2.16 millions de francs dans les comptes 2020. Ce dernier point fait l'objet d'un chapitre spécifique dans le présent rapport.

En lien direct avec la capacité d'autofinancement, le niveau de la dette communale à moyen et long terme se monte au 31 décembre 2020 à Fr. 123'968'370.-. Ce solde représente une augmentation de 9.6 millions de francs par rapport à l'année précédente.

Enfin, la fortune passe de 72.7 millions au 31 décembre 2019 à 69.5 millions au 31 décembre 2020, soit une diminution de 3.2 millions de francs correspondant au résultat de l'exercice.

## **Conclusion**

Le Conseil communal croit en la capacité de résilience de l'économie suisse, et du tissu industriel des montagnes neuchâteloises qui n'est plus à démontrer. Une fois la crise du Covid-19 passée, il espère une bonne reprise de l'économie neuchâteloise et se réjouit des nouvelles implantations ou agrandissements d'entreprises en cours sur le territoire communal.

Les membres de l'exécutifs restent optimistes car avec les investissements d'envergure prévus dans les montagnes neuchâteloises à travers le concept de Mobilité 2030 – tunnel d'évitement du Locle et amélioration de la liaison par rail – l'avenir de la commune est orienté dans une vision dynamique. En corollaire, la réalisation de nouveaux quartiers d'habitations permettra aussi l'installation de nouveaux habitants sensibles à l'amélioration de la mobilité cantonale. L'évolution démographique reste une priorité pour le Conseil communal et il n'entend pas relâcher ses efforts pour parvenir à infléchir la tendance baissière.

## **Résultats des comptes de la commune des Brenets au 31 décembre 2020**

**Pour son dernier exercice avant fusion, la commune des Brenets présente un excédent de revenus de Fr. 188'880.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 287'102.-.**

Plusieurs éléments importants ont conduit à cet excédent de revenus en rapport au budget. Les revenus fiscaux, malgré une forte baisse de Fr. 169'892.- des impôts frontaliers, ont augmenté de Fr. 143'831.06 avec des revenus des personnes physiques des années précédentes augmentés de Fr. 109'333.- notamment. Les impôts sur le revenu des personnes physiques restent stables, l'année 2019 étant l'exception. Les impôts sur le bénéfice des personnes morales est plus volatile passant de Fr. 228'634.84 en 2018 à Fr. 81'474.30 en 2020 en passant par un montant de Fr. 1'715.91 en 2019.

Les rapports complets sont en ligne sur le site internet [www.lelocle.ch](http://www.lelocle.ch)

Le Locle, le 12 mai 2021

*Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.*